Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_40-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
31/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain arrivé à 20h15
CHAUVEL Anais

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : DANILO Franck

2026-40 – Désignation du Référent Sécurité Routière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Vu la candidature de Christophe RICAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Christophe RICAUD en qualité de référent sécurité routière pour représenter la commune de Comblessac auprès de la DDTM de l'Ille et Vilaine

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC 35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Franck DANILO